Laboratoire Des Idées - Structurations des Mondes Sociaux

Séance du 22 mars 2017

Ce soir nous accueillons, dans le cadre du Laboratoire Des Idées – Structurations des Mondes Sociaux, Jean-Jacques Rouchi, prêtre du diocèse de Toulouse, chargé d'enseignement à la Faculté de Théologie et à l'Institut de Sciences et de Théologie des Religions de l'Institut Catholique de Toulouse, notamment en théologie dogmatique et fondamentale. Il a accepté de participer à notre séance en réagissant aux témoignages recueillis au cours de nos premières réunions.

Jean-Jacques Rouchi : Je ne suis pas ici en tant que prêtre, bien que toutes les identités soient poreuses, mais plutôt au titre de, si l'on peut dire bien modestement, la fréquentation que j'ai pu établir, depuis ma coopération en Égypte qui remonte à 1976-1978, avec la langue arabe écrite et le fait religieux islamique. Mon entrée dans ces univers, qui sont très vastes et dont je n'ai pas encore fait le tour, a donc deux portes. Une première porte, qui rejoint mon identité de prêtre car depuis 1980 les évêques successifs m'ont demandé de m'occuper des relations avec les musulmans et, depuis 2012, de participer à un certain nombre d'instances plutôt officielles : un groupe à la préfecture qui s'appelle la Charte de la fraternité et un groupe à la mairie qui s'appelait le Conseil de la laïcité sous la mandature de M. Cohen et maintenant Conseil de la laïcité-fraternité sous celle de M. Moudenc. Et je participe aussi, sur le terrain, depuis presque une trentaine d'années, au GAIC, Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, qui essaie de faire se rencontrer des chrétiens et des musulmans « à la base ».

Ma formation est un petit peu plurielle. Après un bac littéraire, j'ai accompli les deux premières années de formation « sacerdotale » à la Faculté de Philosophie de l'Institut Catholique de Toulouse. Puis une licence ès lettres classiques à la Faculté des Lettres de Toulouse, ainsi que la scolarité nécessaire à la soutenance d'un mémoire de maîtrise. J'ai enchainé, de nouveau à l'ICT, en Faculté de Théologie sur trois années de licence en cette discipline. J'avais projeté un mémoire de maîtrise qui aurait convenu aux deux parcours sur les Pères de l'Église grecs, notamment Grégoire de Nysse. Mais les obligations militaires m'ont amené à passer deux années au Caire comme coopérant dans

l'enseignement où j'ai commencé à apprendre l'arabe littéral, par intérêt culturel, et à pratiquer modestement, par nécessité, le dialecte arabe égyptien. Au retour de coopération, j'ai achevé ma scolarité théologique par deux années de maîtrise, mais le sujet de mémoire envisagé a été modifié à la demande de mon évêque (qui était originaire de Tunisie) et qui m'a lancé dans la rencontre des musulmans. Parallèlement, l'Institut Catholique, qui créait un département universitaire d'études africaines et arabes, m'a demandé de poursuivre mon apprentissage égyptien et de travailler l'islamologie. Ce que j'ai fait en séjours réguliers à l'Institut Bourguiba des Langues Vivantes de l'Université de Tunis et par l'élaboration d'un cours intitulé « connaissance de l'islam » sous la conduite d'un bénédictin égypto-libanais de l'abbaye d'En-Calcat, le P. Lucien 'Awad, et surtout du P. Jacques Jomier, islamologue de renom, présent à Toulouse jusqu'à son décès en 2004, après 40 ans d'études et d'enseignement à l'Institut Dominicain d'Etudes Orientales du Caire. M'étant formé au préalable au travail sur les pères de l'Église, donc aux origines du christianisme, je me suis rendu compte, en obliquant vers l'islamologie, qu'il y avait beaucoup de porosité avec les origines du Coran. J'ai donc rédigé un mémoire de maîtrise en théologie sur la comparaison entre la Bible et le Coran, que j'aurais aimé poursuivre en thèse mais je n'en ai jamais eu l'occasion parce que j'ai eu à mener de front un temps conséquent d'enseignement et des responsabilités pastorales prenantes, mais dont une grande partie concernait aussi l'islam par le contact avec les musulmans et l'islamologie.

Alors d'abord merci de m'avoir invité dans votre instance. C'est toujours agréable de fréquenter des personnes qui sont, si j'ai bien compris, à la fois dans la recherche, l'attention universitaire portée aux réalités que vit notre société et, en même temps, des personnes davantage investies sur le terrain.

J'ai donc lu avec beaucoup d'intérêt les interventions et les résumés qui m'ont été communiqués. J'ai prévu en réaction une petite intervention sur le voile islamique, parce que c'est un peu quand même un lieu symbolique révélateur des préoccupations « sociétales » actuelles dans le vivre ensemble avec les musulmans. Et, en filigrane, ce que l'on peut appeler les replis identitaires que nous sommes en train de vivre et qui se retrouvent aussi dans les témoignages. Après, évidemment, on pourra échanger s'il y a éventuellement d'autres points sur lesquels je pourrais apporter un petit peu de lumière.

Donc, en préambule, je voudrais dire une conviction, qui est peut-être un peu étonnante. Ces questions, soulevées par la présence, dans la République française, de cinq ou six millions de personnes marquées, de façon plus ou moins forte, par la culture arabo-islamique, toutes ces questions sont abordées sous l'angle historique, et il faut le faire, sous l'angle sociologique aussi et, évidemment, c'est aussi extrêmement important, sans négliger l'aspect économique et social, avec la question du chômage, intégration, pas intégration… Or, depuis une trentaine d'années, j'ai acquis la conviction que le fond de la question n'est pas, je dirais, à la portée de ces sciences-là et de cette méthodologie-là. Il manque quelque chose de fondamental. C'est quelque chose que je partage avec vous ce soir, et qui peut être contesté, mais je pense que la question est théologique. Tout dépend de la vision du monde des civilisations dont les personnes qui en sont issues constituent notre sujet. Et cette vision du monde est marquée par des croyances, auxquelles d'ailleurs les personnes peuvent ne pas adhérer individuellement, mais qui marquent leur vision du monde, et tout particulièrement sur la légitimité qu'elles vont reconnaître ou non à la loi de la République. Nous sommes dans une configuration où le souverain c'est le peuple, et donc, c'est au nom du peuple français que les lois sont promulguées.

La vision arabo-islamique du monde a une toute autre perspective. La souveraineté est dans la divinité. Alors cela, c'est la conception classique, tout cela bouge, il y a beaucoup de penseurs modernes de l'islam, depuis au moins la fin du XIXème siècle, qui ont essayé de faire se fissurer ce socle mais, sous l'influence du wahhabisme, ils ne sont plus tellement audibles dans le monde arabo-musulman et, y compris, dans l'immigration. Vous avez vu comment l'Institut Montaigne a évalué à 25 ou 30 % le nombre de jeunes musulmans français qui seraient plutôt influencés par une vision salafiste ? Donc, lorsque s'expriment un responsable politique, un enseignant d'histoire, ou d'une autre discipline, ils ne sont pas toujours légitimes et crédibles aux yeux et aux oreilles d'un public de culture islamique. Parce que la conviction fondamentale de beaucoup de personnes, cultivées ou non mais marquées par la culture arabo-islamique, c'est que la source du pouvoir est dans la divinité, que le législatif est déjà tout fait, parfaitement fait, dans le Coran et avec la charia. Donc, lorsqu'il y a conflit ou lorsqu'on pense qu'il y a conflit entre les deux droits, fatalement, c'est plutôt le droit supposé d'origine divine qui l'emporte. Et donc, ce facteur-là va, à mon avis, être le filtre premier de compréhension de la situation. C'est le positionnement de la légitimité de la loi et l'engagement que l'on consent ou non à son application. Je

vais tenter de vous en donner quelques explications mais, si j'enfonce des portes ouvertes, n'hésitez pas à me le dire !

Cette question du voile, qui ressort des documents que vous m'avez fait passer, est une question complexe, et si l'on peut dire emblématique. Ce qui est le plus fondamental, enfin ce qui saute le plus aux yeux, c'est l'aspect symbolique. Mais avant d'en venir à cet aspect-là, je voudrais vous communiquer ce que disent les textes du Coran à propos du voile islamique, ce que veulent dire les mots qui sont employés et leurs interprétations.

Les textes sont relativement peu nombreux, il y a la sourate 33, versets 53, 55 et surtout 59. Il y a la sourate 24, versets 31 et 60 (c'est un peu moins important puisque ça concerne les dames après la ménopause, qui n'ont pas les mêmes obligations que celles qui sont avant). Je vais vous lire ce que dit vraiment le texte.

Sourate 24, verset 31 : (C'est Dieu qui est censé donner à Muhammad ces consignes) *Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes*. Alors, on n'a pas dans le texte arabe « être chaste », on a « de préserver leur fente ». Le problème c'est qu'il y a une grande polysémie des mots arabes, donc ça peut désigner effectivement le sexe féminin mais on a aussi une recommandation de chasteté pour les hommes, dans le verset immédiatement précédent, où on a le même mot pour dire être chaste, donc que l'on peut traduire, si l'on veut être au plus près du texte, par « de préserver leur sexe ». Le mot préserver est aussi celui qu'on emploie en Orient pour désigner la préfecture. Donc c'est une idée de préserver, de sécuriser quelque part, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours. Je vous lis la totalité et après on essaiera de décortiquer pour voir ce que ça veut dire vraiment en arabe. *De ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leur voile sur leur poitrine* (il ne s'agit donc pas des visages, ni même de la tête), *de ne montrer leurs atours qu'à leur époux* (alors qu'il y a toute une série de personnages masculins qui ont le droit de voir ces fameux atours), *à leur père, ou au père de leur époux, ou aux fils, ou aux fils de leur époux, frères, fils de leurs frères, ou fils de leurs sœurs, ou à leurs servantes, ou à leurs esclaves, ou à leurs serviteurs mâles incapables d'acte sexuel* (les eunuques)*, ou aux garçons impubères*. Donc nous sommes dans une perspective de rapport entre les sexes qui n'est pas du tout celle de notre société.

On va commenter les mots.

De ne montrer que l'extérieur de leurs atours : zina c'est une racine qui vient du mot éclat, donc « montrer leurs atours » c'est aussi en arabe

moderne un mot pour désigner le maquillage, donc j'ai la conviction que ce mot ne désigne pas une partie précise du corps féminin mais désigne, finalement, ce que nous appellerions la séduction féminine. Il faut aussi tenir compte du contexte culturel d'origine, essayer d'entrer dans la sensibilité du prophète de l'islam, qui aimait beaucoup les femmes, à tout point de vue, et en particulier qui a été, à son époque, cela est assez paradoxal, très féministe puisque son message a amené une promotion conséquente de la condition féminine (à son époque, on ne peut plus enterrer vivantes les petites filles ! De plus, alors que la femme n'avait aucun droit, on lui en reconnaîtra, proportionnés à ses devoirs. Il y a une disproportion entre le droit des hommes et le droit des femmes qui vient du fait qu'ils n'ont pas les mêmes devoirs). Donc, au VIIème siècle de notre ère, à la Mecque, c'était un grand progrès. Et c'est dans ce contexte-là, évidemment, qu'il faut apprécier ce genre de texte. Donc que faut-il couvrir et pourquoi ? En arabe, c'est très clair, c'est les seins. Pourquoi faut-il que les seins ne soient pas visibles ? Parce que les prostituées avaient les seins nus, donc il ne convient pas qu'une croyante ait les seins nus, elle ne doit pas être prostituée. Et un peu plus profondément, il y a le pèlerinage païen. Vous le savez, le pèlerinage à la Mecque a été repris par le prophète de l'islam à partir d'un sanctuaire païen qui existait déjà, qui était plutôt un enclos, avec des idoles et des gens qui tournaient autour sans vêtements, et il est assez vraisemblable que le fait d'avoir les seins nus équivalait à l'adhésion à l'idolâtrie pré-islamique, c'est pourquoi il faut se couvrir les seins, mais pas dans la perspective occidentale de pudeur, on est dans un autre univers mental.

De rabattre leur voile : le mot rabattre c'est le geste de la main, pour couvrir c'est-à-dire ne pas laisser voir, l'échancrure du corsage, donc rabattre leur voile. Le mot voile des traductions françaises rend en fait une pluralité de mots arabes différents. Là il s'agit du jilbab, qui désigne plutôt un manteau, un vêtement extérieur et qui estompe les formes. Donc il faut rabattre le pan de cet habit couvrant sur leur poitrine. Voilà ce que dit le texte.

Maintenant, on va parler des dames qui ont cessé de pouvoir engendrer. C'est au verset 60, je cite : *il n'y a pas de faute à reprocher aux femmes qui ne peuvent plus enfanter et qui ne peuvent plus se marier de déposer leur voile*. Là, on n’a plus le mot jilbab mais le mot thiyab qui désigne les vêtements que l'on met pour sortir, donc on peut être en tenue simple, on peut déposer le voile, à condition de ne pas se montrer dans tous ses atours. On retrouve donc ce fameux mot atours, zina, qui désigne le fait

de ne pas provoquer trop les hommes par une séduction, par une attitude générale par trop provocatrice.

Donc ce sont des recommandations pour la vie en société, pour garantir aussi l'ordre social et pour ne pas troubler la gent masculine. Voyez l'esprit général à travers la diversité des connotations.

Il y a aussi un autre verset qui donne comme motivation à cette préservation de la pudeur de *ne pas être molestée par certains rustres qui arrivent de la campagne*. Cela s'adresse aux femmes du Prophète. Quand on va consulter le Prophète, les habitations étant circulaires, il y a donc la maison de Madame 1, de Madame 2, de Madame 3, jusqu'à Madame 9. Et il se peut que le Prophète soit chez l'une de ses épouses. Or, il ne faut pas parler à l'épouse du Prophète, sinon derrière un voile. Donc il ne s'agit pas du tout d'un voile que l'on met sur soi, mais du voile qui cache l'entrée de l'habitation de telle ou telle épouse. Donc, là aussi il n'est pas question de quelque chose qu'il faut mettre sur le visage. Et on recommande aux femmes du Prophète d'avoir ces règles de pudeur par l'habillement pour être reconnues comme des femmes de bonnes vertus, qui ne doivent pas être molestées. Alors, en filigrane, il y a quand même cette idée (qui est assez désagréable pour le masculin) que le masculin n'est pas éducable et qu'il faut donc que ce soit la femme qui fasse l'effort de ne pas être séductrice. Evidemment, on est au VIIème siècle de notre ère, en Orient, mais il y a déjà une disproportion. Les femmes sont censées être un peu plus vertueuses que les messieurs. D'ailleurs, au début de l'islam, les hommes et les femmes priaient ensemble. Après, les ségrégations sont venues et, lorsqu'il y a une concomitance du masculin et du féminin dans la mosquée, il ne faut pas que les femmes soient devant parce que, automatiquement, les hommes perdent le bénéfice de la prière en voyant les formes de la partie arrière de leurs anatomies. Par contre, quand les hommes sont devant, on pense qu'elles ne seront pas troublées par les formes masculines. Il y a donc, quand même, une disproportion.

Voilà donc les termes, le fond du problème. Alors tout ça, si vous voulez, c'est ce que les mots veulent dire dans le contexte sociologique, de sensibilité, le positionnement réciproque du masculin et du féminin dans la société de l'Arabie du temps du prophète de l'islam. En n'oubliant pas, puisqu'il faut viser l'objectivité le plus possible, que tout cela, à l'origine, dans l'intention du législateur (et on verra qui est ce législateur), c'est une promotion pour la femme, c'est quelque chose de positif, qui lui permet de reconnaître sa dignité et aussi d'avoir accès à l'espace public. Ce qui est tout à fait paradoxal puisque les féministes, en particulier en Iran, sont très contentes d'avoir le tchador parce que ça leur permet d'aller aux

manifs ! Elles portent un grand tchador noir, sont très maquillées dessous, et portent par-dessus leur tchador, et parfois des casquettes reflétant sans aucune gêne les fleurons du capitalisme américain honni par la République islamique avec Donald, Mickey ou Mc Do et des Nike aux pieds, et ont souvent, sous le tchador, des vêtements tout à fait occidentaux. Donc le fait de porter ce voile leur permet, paradoxalement, d'avoir accès à l'espace public, à une certaine vie publique. C'est à nos yeux aussi étonnant que paradoxal.

Je vais conclure par d'autres mots qui désignent des vêtements : le hijab, c'est le foulard. Il faut savoir que ce mot désigne le vizir des rois de Grenade, c'est le premier ministre, celui qui voile l'accès direct au roi pour en préserver la sacralité du pouvoir, le « fonctionnaire supérieur » qui protège la majesté et la sécurité royale des contacts triviaux ou dangereux ». Là aussi se retrouve une connotation de préservation.

Il y a le niqab, c'est une racine qui veut dire perforé. La femme en est entièrement recouverte avec seulement deux trous pour les yeux, ou même un trou pour un seul œil (dans la mzab algérien par exemple).

Le tchador, c'est plutôt persan ou iranien.

Le voile afghan, la burqa, qui recouvre la totalité du visage avec une petite grille.

Il y a aussi le haÏk, une voilette, plutôt d'origine turque, qui est davantage un élément de coquetterie, sorte de « loup » qui voile le bas du visage, souvent en fine dentelle.

Alors tout cela est destiné à préserver la ʻawra. C'est un mot qui est fait sur la racine qui désigne la nudité. Donc la ʻawra c'est tout simplement la pudeur.

Mais nous allons trouver une utilisation à géométrie variable de cette notion selon qu'elle va concerner les femmes ou les hommes. Les hommes pubères ou pas, jeunes ou vieux, à tel ou tel endroit et à telle ou telle période de l'histoire. En général, pour les hommes, il faut être couvert du nombril aux genoux. Pour les femmes, la question est de savoir quelles parties du corps doivent être couvertes. La chevelure, en Orient, bien avant l'islam et bien au-delà de sa zone d'expansion historique originelle, est considérée comme érotique. Comme vous le savez, au début de Salammbô de Flaubert, Carthage est vraiment en danger, et les prostituées sacrées de Melkart vont sacrifier leur chevelure. Donc, là aussi, ce n'est pas particulièrement islamique, on peut dire que ce n'est pas la faute à l'islam, c'est une question de sensibilité générale. La

chevelure féminine fait partie de cette zina (qu'on traduit par atours) et atours sembleraient désigner finalement les choses extérieures. En fait, c'est l'attitude générale intérieure d'abord, l'intention de la femme de provoquer, ou pas, le désir masculin qui est visée, et vestimentaire ensuite pour que la 'awra (la pudeur) soit respectée, et donc que l'ordre public soit préservé et que l'équilibre, finalement, entre les sexes, soit respecté.

L'application pratique par rapport au voile : est-elle un fardh, obligation religieuse impérative, générale et intemporelle, ou pas ? Toute femme, toujours et partout, doit-elle, au nom de cette obligation religieuse, porter le voile ? Tariq Ramadan, qui n'est pas un des plus ouverts du point de vue interprétation coranique, reconnait que ce n'est pas une obligation. Alors vous avez entendu ce qui est dit aux croyantes et ce qui est dit, de façon un peu plus indirecte, aux femmes du Prophète : *Dis à tes femmes de se couvrir, ce sera mieux pour elles*. Donc ce n'est pas une obligation.

Et nous allons trouver là un des problèmes pratiques qui va se poser aux agents de la République française : quel est le statut du voile ? Par rapport à la laïcité, j'y viendrai dans un instant. Mais par rapport à la loi coranique, la plupart de ceux qui sont au bout de la chaîne d'interprétation, qui font les règles à appliquer dans la vie sociale, presque tous considèrent le port du « voile » (mais lequel ??) comme une obligation. Mais la plupart des commentateurs en amont, ceux qui interprètent comme là je suis en train de le faire pour vous, sont obligés de reconnaître que ce n'est pas une obligation. Alors vous entendrez des gens qui disent que c'est une obligation, que les femmes doivent être absolument voilées, des barbus dans les cités qui disent « Tu dois voiler ta fille parce que Dieu l'a dit, parce que c'est écrit dans le Coran ». Le problème, c'est que beaucoup de ces interlocuteurs n'ont pas accès au texte coranique, ils ne savent pas lire. Ils savent réciter le texte parce qu'ils l'ont appris par cœur mais ils n'ont aucune idée de la pluralité des interprétations de ces textes dans l'histoire et dans la géographie musulmane. Et il faut ajouter que c'est les Pachtounes, donc en Afghanistan, qui ont inventé ce voile intégral et ce n'est pas musulman, c'est une coutume préislamique, que les talibans ont reprise dans cet espèce de durcissement, d'hypertrophie de la norme, depuis seulement le début des années 90. Car quand j'étais en Égypte, de 76 à 78, aucune femme n'était voilée, sauf les religieuses coptes. C'est donc un phénomène tout récent alors que les barbus font croire que c'est une obligation qui s'est toujours et partout appliquée à la lettre. Ce n'est pas vrai. Il y a beaucoup d'interprétations et, en fait, ce n'est pas une

obligation. Et heureusement, parce que si c'était vraiment une obligation coranique, comme je vous disais dans une de mes remarques préalables, du moment que c'est une loi d'origine divine, et qui est donc parfaite, toutes les lois que la République française pourra faire seront considérées comme extérieures et donc moins légitimes.

Alors, la loi française, par rapport à tout cela, elle tombe un peu des nues, pour deux raisons principales. Notre laïcité s'est faite dans un contexte très particulier et on peut dire assez étroit. On ne va pas remonter aux calendes grecques mais ça commence avec Constantin qui, pour des raisons surtout politiques, et peut-être aussi de convictions personnelles (les chercheurs hésitent un peu), va établir la première laïcité historique. C'est-à-dire qu'on peut être un citoyen romain, donc avec une croyance tous azimuts, on croit bien sûr au Dieu de l'Empire, mais on croit aussi à tous les autres dieux, et surtout aux dieux de l'ennemi parce que ça peut servir, lorsqu'il y a un conflit. C'est donc très ouvert. Par contre, les chrétiens, qui faisaient le service militaire et qui payaient l'impôt, mais ne voulaient pas faire fumer les quatre grains d'encens réglementaires (geste civique et en rien n'engageant une quelconque foi religieuse) devant la statue de l'empereur de Rome car ils pensaient qu'ils ne devaient pas rendre de culte à autre chose qu'au Dieu unique auquel ils croyaient, étaient persécutés. C'est donc pour cette raison de refus de manifester l'unanimité citoyenne à connotation idolâtrique d'Etat que, pendant trois siècles, ils ont été persécutés. Or, la première laïcité va consister à dire : on peut être citoyen romain de plein exercice, même si on est chrétien, et être dispensé de l'acte du culte impérial (« apothéose » au sens technique du terme et divinisation des empereurs). Cela ne va pas durer très longtemps et Théodose (386) va imposer le christianisme comme religion d'État. Alors, tout au long de notre histoire, vous connaissez ça aussi bien que moi, il va y avoir les juristes de Philippe le Bel qui vont introduire massivement du droit romain ou d'origine germanique dans le droit médiéval, des procédures démocratiques en plein régime féodal ou de classes sociales étanches : les chapitres cathédraux vont élire leur prévôt, les ordres « mendiants » franciscains et dominicains vont élire leurs supérieurs pour un temps limité, toute une culture « du débat » va naître et s'ajouter à la redécouverte de l'Antiquité et de la démocratie athénienne (au passage pas si démocratique que ça puisqu'il y avait 4 ou 5000 citoyens et puis 50000 esclaves qui fournissaient l'énergie de leurs bras, équivalent des charbons, gaz, pétrole ou nucléaire modernes).

Et tout cela va se conjuguer pour voir émerger ce que François Colosimo appelle la « catholaïcité » avec, en 1905, une loi tout à fait paradoxale qui

va en fait être calibrée contre l'emprise excessive du catholicisme sur l'organisation sociale et à partir des grandes valeurs de l'Évangile, en particulier la distinction entre rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Pendant des décennies, l'Eglise va beaucoup s'y opposer, beaucoup réagir. Et au bout d'un siècle, lorsque le premier ministre Lionel Jospin va réunir les représentants de la conférence des évêques de France pour leur demander ce qu'il faudrait faire par rapport à la loi de 1905, ils vont répondre « surtout on ne la change pas, ça nous va très bien ! ». La mairie de Toulouse a en charge quarante églises à entretenir. L'Église catholique est affectataire, c'est-à-dire qu'elle a l'usage total, et même le droit de police, à l'intérieur des églises dont elle a l'affectation et, par rapport à ses bâtiments, s'il y a une fuite ou s'il arrive quelque chose aux murs, ce sont les municipalités qui doivent intervenir. Entre 1905 et 1924, la totalité de la question a été réglée par un traité international entre l'Etat du Saint-Siège et la République française. Et les arrêtés du Conseil d'État ont toujours été favorables à l'affectataire. Finalement, ça va très bien comme cela. Les protestants sont ravis parce que, jusqu'à la Révolution, ils ne voulaient pas d'état civil donc, s'ils voulaient pouvoir avoir un mariage reconnu ou même transmettre leurs biens à leurs enfants, il fallait qu'ils soient mariés de façon catholique ! Et, même si c'est Louis XVI qui a émancipé les juifs, ils ont été bien contents aussi d'accéder à une pleine citoyenneté. Les athées, agnostiques, gens sans religion, sont très contents aussi parce qu'on affirme leur droit de ne pas croire. L'ordre public étant sauf, chacun a le droit non seulement de croire ce qu'il veut et sa liberté de conscience, mais aussi sa liberté de culte, et la liberté aussi d'exercer son culte en public, avec la seule restriction de respect de l'ordre public. Donc tout le monde est content et ça va très bien.

Et puis arrivent des nouveaux venus, qui ont une toute autre vision du monde, où le souverain ce n'est pas le peuple mais Dieu lui-même. Et ce Dieu-là a eu l'idée de donner une loi toute faite, dont il est l'auteur direct, donc qui est parfaite. Cette loi est transmise non moins directement à un prophète dont le principal mérite est d'être fiable par rapport à ce qui lui a été transmis. En plus, pendant une vingtaine d'années, c'est lui qui va mettre en œuvre pratiquement le message dont il est aussi le récepteur. On a donc un échantillon de vingt ans en cours avec le prophète et avec ses quatre successeurs les « califes bien dirigés », répandant un modèle d'application non moins parfait de cette législation. Et le gouvernant a pour mission d'être l'exécutif, non pas du peuple souverain qui lui délègue sa souveraineté, mais l'exécutif du Coran révélé, complété si nécessaire par la sunna ou le Hadith, tradition prophétique. Voilà la vision du monde

de la citoyenneté (*réservé en plénitude aux adhérents de la foi islamique, avec des dispositions d'infériorité-protection, la « dhimma » pour les autres monothéïstes, les non monothéïstes et a fortiori les sans religions du tout n'ayant pas de droit)* et de la légitimité du droit et de la Loi aux yeux de l'islam classique.

Comme les dispositions coraniques et prophétiques (de Muhammad) se contredisent parfois, et devant la nécessité de produire un droit, les sciences de la religion vont être mises sur pied, en particulier celle de « l'abrogeant et de l'abrogé » lorsqu'il y a des versets contradictoires, pour savoir lequel doit être appliqué, qui est en général le dernier « descendu » sur le prophète.

Le droit va être un des lieux intenses de créativité culturelle religieuse spécifique à la civilisation musulmane stricto-sensu puisque le Coran ne peut pas couvrir l'ensemble des situations des personnes et de la société, non plus que l'exemplarité du Prophète, et qu'on ne peut pas faire rentrer dans des petites boîtes juridiques prévues par le texte révélé, ou par la sunna, la complexité du réel vécu. Sans trop idéaliser, ce système va fonctionner, il y aura des luttes d'influence, mais va voir le jour une sorte de théocratie égalitaire où le fondement de la citoyenneté pleine et entière c'est l'appartenance à l'islam, et le citoyen complet est le musulman.

Au XIXème siècle, un petit général corse vient jeter le trouble dans la léthargie de l'Empire Ottoman en passant en Égypte avec une floppée de savants qui vont créer l'égyptologie, qui vont fasciner les Égyptiens eux-mêmes, leur faire reprendre conscience de leurs racines non-musulmanes ancestrales et leur permettre d'accéder à la modernité occidentale, en particulier grâce à l'ouverture d'esprit du « khédive » Mohammad 'Ali (vers 1930), quelques dizaines d'années après l'expédition de Bonaparte (1798-1801). Le droit d'Etat égyptien va peu à peu s'inspirer, surtout par maintien des contacts culturels privilégiés avec la France, du code de Napoléon. La lutte entre Morsi et Sissi va relancer la querelle de la source du droit. Donc les intégristes islamistes musulmans vont insister pour que le droit soit directement branché sur la charia. En chassant les islamistes du pouvoir, le maréchal-président Sissi va faire prévaloir la tradition bi séculaire de l'influence occidentale comme source importante du droit égyptien. Pratiquement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ces ferments de modernisation, d'adaptation du monde arabe (Egypte, Syrie-Liban, Maghreb…) vont éclore. Et petit à petit, on va voir apparaître par exemple le parti baas en Syrie ou en Irak, qui est un parti laïc. C'est dire l'erreur qu'a commise l'Amérique des Bush en allant détruire les régimes qui nous étaient les plus proches, quelque dictatoriaux qu'ils aient été ! Car il y

avait une certaine citoyenneté déconnectée de la religion dans les régimes syrien et iraqien. Je ne défends pas le régime de el-Assad, loin de là, mais au niveau des idées, le seul îlot de philosophie politique qui correspond un peu à notre façon de voir le monde c'est ce régime-là.

Malheureusement, plus au sud, dans les lieux de naissance de l'islam au VIIème siècle, en 1946 Roosevelt va faire alliance avec la famille Sa'oud, qui est inspirée et soutenue depuis 1792 par la pensée d^Abd el Wahhab (d'où le « wahhabisme », substrat idéologique et religieux d'Al Qa'ida d'abord (et indirectement, car il y a des soutiens financiers non officiels avérés de l'Arabie saoudite et des Emirats, de Daesh), pensée d^Abd el Wahhab qui se situe dans une filiation juridique la plus rigoriste, on pourrait dire la plus rétrograde, celle d'ibn Hanbal (VIIIème siècle). Avec le soutien objectif des États-Unis d'Amérique va monter en puissance, grâce à l'afflux de la manne pétrolière et gazière, un régime qui leur est tout à fait opposé en tant que vision du monde, qu'elle va par surcroît répandre sur la planète, y compris par le biais de « centres culturels » en France aussi, générant nos fameux salafistes, piétistes ou jihadistes, mais tous soucieux d'empêcher les musulmans « de chez nous » d'entrer dans notre société, les incitant à reproduire les modèles sociaux des pays d'origine et, pire, d'entrer dans les formes de l'islam wahhabite, avec l'actuelle inflation de la norme vestimentaire, de ségrégation des sexes, etc., qui se répand de plus en plus ouvertement. Et donc tous ces penseurs qui, depuis l'Égypte de Napoléon Bonaparte, avaient commencé à adapter le monde arabo-islamique à une certaine modernité, toutes ces voix des « nouveaux penseurs de l'islam » vont être inaudibles pour leurs coreligionnaires, dans les pays musulmans comme à l'extérieur de l'« oumma », et n'empêcheront en rien le repli identitaire que nous constatons dans les pays occidentaux. Les régimes du golfe et saoudien investissant leur argent dans la constructions de mosquées, de centres culturels, vont pourtant finir très récemment par s'apercevoir que leurs enfants (Daesh, Al qa'ida et les autres, plus discrets) qu'ils avaient mis au monde avec un remarquable aveuglement, sont des enfants monstrueux, et se mettre à combattre ces entités qu'ils ont contribué à produire.

Donc, chez nous, la voix dominante qui va influencer, en particulier un bon petit tiers de jeunes, ce sera celle d'une vision absolument rigoriste de l'islam, avec le repli identitaire et donc le refus, finalement, de légitimité de tout discours qui ne corresponde pas à ce discours-là, diffusé plus ou moins ouvertement dans les prêches ou de bouche à oreille par conseils et directives personnelles ou familiales. La Tunisie, depuis 2014, est un des seuls pays qui résistent courageusement à cette pression. Le

gouvernement français semble prendre peu à peu conscience du problème, mais ne sait pas comment, au nom de la laïcité, il pourrait intervenir dans l'organisation interne et les choix idéologico-religieux de l'introuvable « islam de France » et organiser enfin de véritables institutions représentatives des musulmans en France dans leurs divisions et même leur définition. Qui est musulman ou pas ?

Alors, pour conclure, il n'y a pas que les musulmans qui voilent les femmes. C'est là qu'on va trouver vraiment quelque chose de tout à fait paradoxal, c'est que le voile est à la fois un signe insupportable de disproportion du traitement des sexes et d'oppression féminine, et en même temps un signe d'émancipation. Dans la Rome classique, les dames, pour montrer leur dignité, portaient un voile, pour se distinguer du bas peuple ou, évidemment, des esclaves.

La vie religieuse féminine va commencer dans notre pays au VIème siècle avec une figure emblématique qui est Sainte-Radegonde de Poitiers. Un certain nombre de filles de la noblesse carolingienne et mérovingienne, enfin ce mixte romano-germanique qui a donné en fait les origines de notre pays, ces filles donc ont refusé l'époux que leur père voulait leur donner parce qu'elles voulaient se consacrer à Dieu. A partir du VIème siècle, il y a eu de grands évêques, souvent issus de cette noblesse romano-germanique, qui vont dire que ces filles-là ont le droit, qu'il ne faut donc pas les forcer à se marier si elles veulent se consacrer à Dieu. Il va donc y avoir toute une réflexion profonde sur la condition féminine et on va dire que puisque une femme peut se consacrer à Dieu, et donc ne pas être mariée et ne pas avoir d'enfant, cela est le signe d'une humanité égale au masculin en elle-même et qu'elle peut même être dans une position considérée comme plus noble. Et pour marquer cette noblesse sociale, il va y avoir le voile des religieuses, et l'émergence en plein Occident médiéval de statuts tout à fait stupéfiants comme celui de l'abbesse de Fontevraud qui donnait l'investiture civile à des évêques (pour l'investiture canonique, donc pour en faire des évêques, il y avait l'ordination épiscopale, mais la dévolution des possessions et du pouvoir temporel, qui était à cette époque associée à l'épiscopat, était du ressort d'une femme !). Donc à cet égard-là, l'habit religieux féminin est un signe de promotion de la femme et une institution féministe. Et dans la bourgeoisie, jusqu'en 1960, une femme bien ne sortait pas sans son chapeau, éventuellement la voilette et les gants. Voilà qui permet de relativiser quand même un petit peu cette question du voile.

Alors que faut-il faire ? C'est très compliqué parce que, au titre des lois laïques qui autorisent l'expression des convictions religieuses dans

l'espace public, à condition que ça ne trouble pas l'ordre public, on ne voit pas pourquoi on empêcherait une femme d'être voilée. La seule exception, et c'est heureux, c'est le visage. Un musulman a pu dire : « Mohamed avait interdit d'enterrer vivantes les petites filles mais ceux qui se prétendent ses interprètes aujourd'hui continuent de les enterrer vivantes en les recouvrant entièrement ». Effectivement, voiler son visage c'est ne pas être humaine, ce qui est absolument insupportable, et c'est dire aussi qu'on ne veut pas faire société, ne pas montrer son visage c'est ne pas entrer dans la communication, au moins dans la possibilité de la communication. Donc c'est extrêmement contestable. Alors que faut-il faire ? Le législateur a bien fait de dire, dans une loi de 2010, qu'on n'a pas le droit de cacher son visage. Mais le même le législateur reconnait qu'on a le droit de mettre un burkini puisque le burkini ne cache pas le visage, sauf si ça trouble l'ordre public. C'est là qu'il y a une marge d'interprétation qui est laissée, en particulier aux maires. Alors l'adolescente qui, pour s'approprier sa propre personnalité, constatant même sans beaucoup y réfléchir que la société française n'est quand même pas très accueillante pour la personnalité arabo-islamique, va pendant 1 mois, 2 mois, 6 mois, 3 ans, trouver le besoin de se réapproprier symboliquement sa culture d'origine et recouvrer une certaine identité en portant un voile, il ne faut surtout pas l'en empêcher. Parce que si on l'en empêche, elle trouvera, elle ressentira, le besoin de se voiler jusqu'à la fin de sa vie et elle entrera dans une attitude d'opposition à la société qui l'empêchera de se voiler. Donc c'est une question de dialogue, c'est une question d'éducation où il faut discuter pour vérifier que c'est vraiment un acte libre de la personne qui décide de se voiler à ce moment-là. On est dans le cadre d'une laïcité qui respecte les convictions religieuses, tant que ça ne trouble pas l'ordre public. Et là il peut y avoir toute une marge d'interprétation. La personne, par contre, qui est obligée par la pression de son quartier, par la pression familiale, maritale, de se voiler, là il faudrait que la loi la protège, protège son droit de ne pas porter un signe religieux. Donc comment faire pour distinguer les motivations de la personne, pour lui permettre d'exercer ce que la laïcité à la française a pour vocation, a pour mission de permettre ou d'interdire ? Vous voyez donc la complexité. Alors, au fur et à mesure que la législation va se faire, on se rend compte que ça a été extrêmement maladroit de faire une loi sur les signes religieux en général. Parce qu'en fait, ce qui était en question c'est la liberté de la personne. Et de fait, la kippa n'a jamais gêné personne, ni les gens qui portent une énorme croix, un sikh avec son turban paraît quelque peu exotique mais ne gêne personne. Donc la question, effectivement, c'est l'islam.

Comment traiter cette question sans stigmatiser, sans amalgamer et sans arriver à la situation où nous en sommes actuellement où la plupart des musulmans qui demandent simplement de s'insérer tranquillement dans l'ensemble français se voient finalement rejetés dans ce repli identitaire, surtout les plus jeunes ? Donc que faudrait-il ? Alors ça progresse quand même. Il faudrait que le législateur, les éducateurs, les agents sociaux connaissent un petit peu tout ça, le gèrent au quotidien, essaient de comprendre ce qu'est vraiment la laïcité, ce que la laïcité exprime, pour vraiment la promouvoir. Il faudrait que dans l'éducation et dans les relations sociales on fournisse à ces jeunes qui sont en recherche d'identité la proposition d'une identité républicaine, une identité heureuse, ou au moins que l'identité républicaine leur paresse aussi susceptible de leur fournir un épanouissement que celle que les barbus leur proposent à travers le repli identitaire. Il faudrait donc généraliser une connaissance de l'islam dans son histoire, sa pluralité, sa diversité, expliquer les problèmes redoutables que posent ses textes et leur interprétation, en regard d'une anthropologie tout court et d'une anthropologie religieuse très différentes vécues en Occident, sous-tendues par les différences entre visions du monde qu'il ne faut pas gommer pour pouvoir enfin les discuter et les harmoniser dans un vivre ensemble apaisé et la reconnaissance vécue de valeurs communes. Il faudrait positiver aux yeux des jeunes l'identité républicaine. Non pas pour leur imposer, parce que ce genre de chose on ne peut pas l'imposer par la loi, mais que ce soit suffisamment attractif pour leur permettre de conjuguer leur identité et de se construire. Et pour ça, il faut au moins que pendant quelques temps la République, qui ne connait au sens juridique du terme aucun culte, s'arroge, avec beaucoup de doigté, un petit peu de connaissance de l'islam pour promouvoir l'islam qui est soluble dans la République et pour éradiquer les tendances qui ne le sont pas. Alors ça ne peut pas se faire évidemment d'en haut, ça suppose qu'il y ait un débat, qu'on apporte d'abord une connaissance de ce qu'est vraiment la laïcité, une connaissance de la pluralité des interprétations du Coran, de la pluralité des façons d'être musulman dans le temps et dans l'espace, pour entamer un débat à tous les niveaux, pour promouvoir la connaissance de l'autre et pour qu'on puisse bâtir. Alors, évidemment, c'est une utopie, mais sans utopie on ne fait rien pour pouvoir bâtir ensemble une société où tout le monde trouve son compte et où on puisse, pourquoi pas, s'enrichir aussi de l'apport de la culture arabo-islamique. Sans en faire la source majeure de l'Occident, nous savons tous que la culture arabo-islamique a quand même apporté un certain nombre de choses à la culture occidentale, ne serait-ce que l'origine de 8000 mots espagnols.

Voilà ce que j'avais à vous dire, en espérant ne pas avoir été trop long, voilà ce que je crois avoir un petit peu compris, très modestement, parmi ces choses complexes.

Un auditeur : J'ai une question sur ce que vous avez dit au début, puis répété ensuite, sur le fait que le législateur c'est Dieu à travers le Coran. Comment, avec cette vision, un homme qui, aujourd'hui, paraît avoir repris « du poil de la bête », même si je suis d'accord sur le problème de l'insertion, de la difficulté de se sentir à sa place, mais comment rendre compatible cette vision, qui semble quand même s'ancrer chez un certain nombre de personnes, avec la vision républicaine classique, le souverain c'est le peuple, même si là aussi il y a beaucoup de nuances ? Mais là il y a un problème d'incompatibilité. Est-ce que cette incompatibilité, qui ne semblait pas effectivement dominante il y a quelques décennies, qui apparaît sans doute depuis une vingtaine d'années et qui est plus forte, ne pose pas un problème insoluble finalement ? Ou comment on peut le résoudre ?

Jean-Jacques Rouchi : Alors effectivement, posé comme cela c'est incompatible. Au Xème siècle, il y a une controverse entre les Mu'tazilites et les Ash'arites pour savoir si l'homme, dans ses actes, avait une marge de liberté ou bien si c'était Dieu qui produisait directement tous les actes des humains. Donc la problématique est simple. Dieu est tout-puissant et, pour sauvegarder la toute-puissance, il faut que rien n'échappe à sa volonté. Donc il n'y a pas ce que l'on appelle en philosophie aristotélicienne les causes secondes. Dans la conception philosophique occidentale classique, cela veut dire que Dieu est le créateur de lois de l'univers qu'il ne va pas modifier, que l'homme peut et doit « investiguer » et qui va donner, dans le monde grec, puis gréco-romain, puis occidental, l'attitude et la méthode « scientifique » à l'origine du développement médical, technique, historique, psychologique et sociologique de l'Occident et sa modernité. Les textes sacrés juifs et chrétiens vont dans le même sens. La création va se faire « par la parole », en dialogue avec les êtres et les choses. La création n'est pas une attitude « en surplomb ». Cela induit un dialogue créateur, un « logos », une relation en dialogue, surtout avec la créature humaine faite « à l'image et à la ressemblance de Dieu ». Et cette création va avoir une sorte de cadre qu'on appelle les lois de la nature. Et on retrouve la conception grecque « laïque » aristotélicienne des causes secondes. Ces lois, une fois fixées, Dieu n'y touche plus. Il

peut se réserver quelques petits miracles par-ci par-là, mais le Dieu biblique, au 7ème jour, shabbate, c'est-à-dire que tout en maintenant la création dans l'être au moyen de ces lois, c'est le temps de l'Homme et de la responsabilité humaine qui commence avec le « repos de Dieu ». Il va donc être tout à fait aristotélicien et judéo-chrétien de considérer la valeur de lois humaines. Il n'y a pas de shari'a chrétienne. Le Dieu de l'Evangile ne veut pas s'occuper des questions d'héritage ou de philosophie politique. Il invite à la justice, mais c'est l'homme qui est législateur autorisé.

Revenons aux controverses entre savants musulmans : donc les Mu'tazzilites vont dire : "Si vous dites qu'il y a un Coran incréé, ce qui fonde le ressort de la conviction musulmane de base, c'est que Dieu est le législateur direct. Si le Coran est incréé, il est éternel, donc cela fait deux Dieux et ce n'est pas possible. Et si la liberté humaine est absolument anéantie par la relation créatrice, comment peut-on dire que Dieu est juste ? ». Dix siècles après eux, ces « rationalistes de l'islam » ont laissé quand même des traces dans la pensée arabo-islamique, et les modernes, qui veulent un petit peu adapter les choses, comme Rachid Benzine en particulier qui a fait un petit bouquin *Le Coran expliqué aux jeunes*, tout en tentant de sauvegarder la vision classique d'un Coran qui vient directement de Dieu, invitent cependant à tenir compte pour l'interprétation du texte sacré d'où il a été produit. Il y a donc, chez les musulmans eux-mêmes, depuis la fin du XIXème siècle, un certain nombre de penseurs qui sont tout à fait utilisables et qu'il faut remettre simplement en lumière pour justement contrebalancer la vision « obscurantiste » wahhabite et salafiste, et surtout leurs conséquences tragiques sur les problèmes internationaux et de société.

Donc, première façon, avoir recours, dans l'islam même, à ce qui a été semé et qui peut favoriser, déconnecter ce qui est trop rigidement lié et qui coince l'acceptation de la raison.

Et puis, il y a le texte lui-même, avec un certain nombre de mots et un certain nombre d'idées, où il y a d'autres interprétations possibles.

Il y a trois rites qui font davantage appel à la raison, en particulier je crois le rite chaféite, qui utilise « le bon sens », c'est-à-dire qu'on va chercher une situation qui est un peu semblable à la situation actuelle et on va faire une adaptation. Donc jusqu'au XIVème siècle, il y avait l'ijtihad, c'est-à-dire l'interprétation personnelle ou ouverte des textes sans être obligé de répéter ce que l'on avait toujours dit. Cela a été bloqué au XIVème siècle mais déjà les califes abbassides, au VIIIème siècle, avaient commencé à

instrumentaliser et à politiser la religion pour en faire un outil de pouvoir. Donc on peut très bien détricoter le nœud pervers du blocage historique, en restant dans la pensée arabo-islamique, et cette pensée est un peu philosophique, mais surtout dans l'herméneutique théologique. C'est pour cela que je disais au départ que la solution est théologique ! Alors, attention, quand je dis cela je ne veux pas dire qu'on doit adhérer à la foi des gens qui ont produit la théologie. Je pense qu'on doit prendre la théologie comme un ensemble intellectuel qui fonctionne en raison et en tirer des outils pour améliorer la situation actuelle. On peut tirer aussi, en utilisant la polysémie et les interprétations qui en ont été faîtes, le texte coranique lui-même et l'exemplarité du Prophète. Car on peut trouver dans les textes et leurs contextes un peu tout et le contraire de tout puisque justement la progression de la prédication de Muhammad va être à géométrie variable jusqu'à ce que le triple refus des païens mekkois, puis des juifs, puis des « chrétiens » (il faudrait préciser à qui il avait affaire en Arabie au VIIème siècle), et les nécessités conjuguées de la guerre contre les mekkois, restés païens, et la mutation conjoncturelle du prédicateur religieux initial en législateur et en chef d'Etat, durcissent les positions et finissent par sécréter l'ensemble contradictoire et disparate du Coran. Ce « flou » et ces tâtonnements permettent de promouvoir justement un certain espace à la raison et pour montrer que les choses ne sont pas, finalement, si évidentes, et que la vision classique n'est pas aussi pertinente que l'on veut bien le dire. Voilà, c'est un peu théorique mais je pense qu'il y a du grain à moudre là. Encore faudrait-il qu'un certain nombre de chercheurs acceptent, à titre d'outils intellectuels (mais je précise que je tiens à la pensée laïque car elle est très opératoire, elle permet de rester croyant si on le veut ou de ne pas l'être), d'utiliser l'outil conceptuel qui me paraît être le nœud pour résoudre la question.

Un auditeur : Je pense, effectivement, que cette piste que vous avez évoquée est en gros la seule que l'on a, qui marche à peu près, aucun doute là-dessus. Pour autant, j'ai plusieurs remarques.

D'abord, ce côté légitimité dont vous avez parlé au début, je le vois dans l'islam mais je le vois ailleurs aussi, dans le monde chrétien, on a fait des compromis mais malgré tout ce n'est pas si simple. C'est-à-dire que, en gros, quand même, les religions, presque toutes historiquement, ont quand même une partie de normativité sociale, de dire qu'est-ce que c'est que la loi. Qu'est-ce que c'est que notre discours à nous ? C'est de dire que la religion est une affaire privée, qui ne concerne que l'individu, notre morale ou notre conscience, mais qui ne concerne pas le reste. Donc il y a

quelque chose d'aberrant, c'est-à-dire qu'en fait on dit aux religions « vous êtes quelque chose » que elles-mêmes toutes disent « on n'est pas ». Je comprends bien, et vous l'avez très bien expliqué, qu'on a fait des compromis et finalement personne n'a vraiment envie de revenir dessus. N'empêche que, même là, du côté de l'institution catholique, il y a parfois des courants, des visions qui parfois s'opposent, une vision chrétienne plus fermée et une autre plus ouverte. Donc cela n'est pas totalement tranché, ce débat-là.

La deuxième remarque, c'est de dire que, quand même, ce qui coince, y compris dans nos discussions à nous, c'est le rapport au patriarcat. C'est que, effectivement, nos sociétés ont évolué vers un monde qui est de moins en moins patriarcal. Or, toutes les religions ont une étape du patriarcat. N'empêche que cette religion s'est un petit peu figée, même si elle est dynamique, mais il y a un côté un peu figé. Et on a l'impression que certaines personnes, qui se réfèrent à l'islam, au-delà de la réflexion sur la charia, sont quand même sur un modèle anthropologique qui est problématique pour nous. Les souvenirs que j'ai de ma jeunesse, il y a trente ou quarante ans, sont ceux d'une société qui était beaucoup plus patriarcale. Là ça pose problème quand même. Et les compromis sont durs à faire et, quelque part, assez insupportables. Je comprends, effectivement, qu'il y ait des jeunes qui disent « cela, on en veut pas ».

Troisième remarque, quand même, quelque part, ce n'est pas nous qui avons lancé la mécanique. Effectivement on est responsable, notamment sur les questions de l'intégration, tout un tas de choses que l'on a loupé et ça nous revient, l'Irak, et cetera. C'est-à-dire qu'on a alimenté les franges les plus dures et, quelque part, c'est eux qui nous le renvoient, c'est problématique. J'ai été confronté, dans les années 75, au Yémen, à ces discussions-là et je veux dire que, quelque part, l'Occident n'a rien vu, l'Occident a failli. Mais maintenant, en contrepartie, c'est quand même eux qui viennent chercher la bagarre quelque part. Et maintenant, avec notre bonne volonté, on est un peu désarmé. Et il suffit de voir, maintenant, à chaque fois qu'il y a un attentat, tout d'un coup il y a un durcissement, avec plein d'ambiguïtés. Et là on est dans une situation extrêmement compliquée. Donc je suis d'accord avec l'optique qui a été donnée, c'est-à-dire que c'est vers là qu'il faut aller, en attendant, on est quand même dans de la sociologie, dans du rêve et cetera. Il faudrait quand même aller un peu plus vite parce que faire bouger le wahhabisme avec nos petits bras… Et nos experts sur ces questions-là sont plutôt des géostratèges au lieu de cette grande culture qu'on avait encore il y a quarante ou cinquante ans.

Jean-Jacques Rouchi : Alors, sur le premier, je suis tout à fait d'accord avec vous, les religions, y compris le christianisme et le judaïsme, ont un tropisme, qui n'est pas du tout d'ailleurs forcément dans leurs gênes propres, d'organiser la société et en particulier avec l'obsession de préserver la natalité. Et cela va infester la morale jusqu'à aujourd'hui. Et donc ça va scléroser l'anthropologie. Alors pour les textes fondateurs c'est pareil, ils ont été beaucoup trahis mais constituent un précieux recours, à condition de les relire dans leur contexte et de tenir compte de la variation des interprétations dont ils ont été l'objet, des adaptations qui en ont été faîtes au cours de l'histoire. Et on peut faire ce travail parce que, précisément, on sait qu'ils ne sont pas bloqués dans une perfection intemporelle du fait, tout simple et admis comme postulat de départ, que le texte n'est pas d'origine directement divine.

À mon avis, il y a deux voies royales de compréhension et d'abord d'analyse d'un thème ou même d'une situation : il y a le sens des mots, dans leur profondeur historique et en essayant de voir leur traçabilité aussi loin qu'on peut remonter, et puis l'histoire, voir comment on a instrumentalisé tout ça et comment, finalement, il n'y a pas de fatalité. Et effectivement, des religions se sont dégagées de cette gangue, souvent pour organiser les choses au mieux, mais on ne peut pas organiser au mieux au mépris de la liberté des gens. Alors il faut quelques siècles pour que cela arrive au cerveau et que ça se traduise dans l'action. Alors le patriarcat, effectivement, ça existe depuis qu'on est sorti de la caverne. C'est un peu un jeu de rôle parce que le masculin, finalement, sait bien qu'il n'est pas si fort que ça, que le féminin vit plus vieux que lui, que le féminin a une beaucoup plus grande capacité de résilience et de résistance aux épreuves de la vie, mais il a besoin de faire le coq. Comme la poule le sait, elle le laisse un peu faire. Mais il ne faut quand même pas exagérer.

Alors là, on est aussi quand même un peu plombé par les mots. Le mot laïcité ne figure pas dans la Constitution, on a l'adjectif laïc. La patrie, qu'est-ce que c'est ? C'est la terre des pères, donc on va retrouver le patriarcat. Comment se définit l'ensemble islamique ? Comme la matrie, la oumma. Et c'est justement ce qui fonde la citoyenneté, on est citoyen parce qu'on est membre de la oumma. Et celui qui n'est pas musulman, il est dhimmi (voir plus haut), citoyen de seconde zone, avec des droits un peu inférieurs. Et l'étranger n'a pas de droit. Donc une citoyenneté déconnectée de la religion, c'est aussi difficile parce qu'on a, par rapport à la religion, le même rapport que celui que l'on a à sa mère. Or, notre

mère nous a donné la moitié de son code génétique et nous a élaboré à l'intérieur d'elle-même, tandis que notre père nous a donné aussi la moitié de notre code génétique mais par un acte très bref et à l'extérieur de lui-même. Donc la patrie va générer un type de rapport à la société, à la légitimité, qui est un peu celui de l'enfant qui s'oppose au père pour pouvoir grandir, on a une autorité de type paternel. Donc on a un rapport à la société de type patriarcal mais qui induit quand même une citoyenneté adulte, qui amène aussi à la promotion de l'individu, on fait partie d'un ensemble, on a des rites. Alors que le problème, un peu symbolique, pour ceux qui ne se reconnaissent que dans la oumma, c'est que sortir du sein maternel c'est très difficile. Donc il y a un certain nombre, dans le champ symbolique, d'étapes à franchir, il faut le savoir.

Alors rien n'est impossible, c'est un peu notre pensée laïque. Peut-être que l'on méconnaît les altérités culturelles mais il y a, au fond du fond, une humanité commune et des grandes valeurs universelles. Loin de moi l'idée de hiérarchiser mais il faut savoir de quel univers culturel viennent les autres en se disant qu'ils ont peut-être un apport spécifique à nous donner mais en tenant compte de ça.

Quant à la promotion de la femme !!!... Si vous voulez : pourquoi ça marche depuis quatorze siècles l'islam ? Parce qu'on prend la nature humaine telle qu'elle est, l'homme n'a pas la même fécondité que la femme, il y a des aptitudes apparemment différentes, et donc on va prendre les choses telles qu'elles sont et on va les organiser au mieux. Et comme l'organisation au mieux est définie par la divinité, c'est difficile de sortir de cette vision patriarcale. Alors il faut savoir quand même qu'à l'origine il y avait un certain matriarcat dans les tribus arabes, au Maghreb en particulier, donc ça n'est pas complètement absent des gênes culturels, et on peut utiliser la notion de oumma pour valoriser, alors pas tellement la femme, mais plutôt la mère. Donc je crois qu'on peut s'appuyer sur des réalités à condition de les mettre en lumière.

Enfin, sur les erreurs occidentales, effectivement, on est allé soutenir les régimes qui nous étaient les plus opposés et on a été complètement ignorants des différences profondes de sens de la vie, du droit, de la liberté, pensant que la démocratie allait fleurir comme naturellement en ayant chassé les tyrans. Les principes de la philosophie des lumières ne sont apparemment pas universels pour tout le monde ! Notre attitude en Syrie est absolument incompréhensible. Quand on est présent au moins depuis le XIIème siècle dans ces régions, avec quand même une empreinte très forte, comment a-t-on pu laisser ainsi se dilapider tout ce capital de sympathie et toute cette attente parce qu'on a vu un seul aspect de la

situation, un dictateur au pouvoir ? Qui, effectivement, a utilisé des armes chimiques pour anéantir toute velléité d'opposition, mais on n'a pas du tout analysé (je ne suis pas en train de dédouaner Assad de ses crimes, loin de là) que ce dictateur est le fédérateur de minorités qui ont justement, pour garder le pouvoir, pour éviter d'être détruites, instauré un régime qui a permis l'équilibre entre les Sunnites et les Chiites et qui amène, de fait, un régime de type laïc. Et donc lorsque, à la différence de l'Égypte ou de la Tunisie, le dictateur aurait dû partir, personne ne voulait que le dictateur parte, sauf l'opposition, mais si on faisait voter encore les gens en Syrie ils garderaient Assad, parce que si Assad saute, toutes les minorités qui ont soutenu le Parti Baas depuis les origines vont être exterminées. Et les Sunnites et les Chiites, qui n'attendent que ça, comme on le voit en Irak, pour reprendre leur guerre depuis les origines, vont se détruire mutuellement.

Un auditeur : Je voudrais juste revenir sur le fait que vous avez insisté sur le rôle de la théologie dans la réception, et je l'admets très bien, mais je voudrais dire qu'un des aspects de la théologie, au sens large, c'est la question de l'exégèse. Et il me semble que, de ce point de vue, il y a un écart considérable entre les rapports aux textes sacrés du christianisme, avec la théorie des Quatre sens de l'Écriture, ça veut dire qu'on peut faire dire au texte à peu près ce que l'on veut, et du côté juif il y a toute cette culture du débat qui a produit de la pluralité. Il me semble qu'il y a dans l'islam une espèce de déficit de liberté exégétique, alors qu'elle existe dans certains aspects de l'islam comme par exemple le soufisme, où il y a beaucoup plus de libertés. Mais disons que là-dessus, il y a une espèce de tropisme, je dirais fondamentaliste au bout du compte, puisque quand on n'arrive pas à se débarrasser des textes, on peut se débarrasser de ce qui gêne dans les textes, et ça les Grecs l'avaient parfaitement bien fait. Et en même temps, je dirais que le fondamentalisme latent de certains aspects de la pensée musulmane a aussi, je crois, aujourd'hui, un certain support historico-sociologique. C'est que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, le fondamentalisme est un produit de la modernité religieuse. Et donc, pour qu'il y ait fondamentalisme, il faut que les textes circulent, qu'il y ait des gens qui croient qu'ils les comprennent. Et je rappellerai ici que, dans sa grande sagesse, l'Église catholique avait interdit à ses membres de lire la Bible et cela jusque dans les années 1840 !

Donc les textes saints, c'est très dangereux parce qu'on n'y comprend rien fondamentalement. Il y a donc tout un problème de médiation. Et je crois que c'est toute une culture de la modernité, de l'individualisme, et en

même temps associée à des compétences, il faut qu'il y ait une capacité de lecture qui soit suffisamment développée pour que cela existe et c'est très compliqué. Le fondamentalisme, c'est aussi la facilité, on a un texte, on pense pour eux, c'est comme ça qu'on construit une autorité. Seulement, il n'y a pas que l'aspect intellectuel, il y a aussi l'aspect sociologique.

Un auditeur : Je me demandais ce que vous pensiez des démarches d'interprétations historiques comme celle de Jacqueline Chabbi par exemple sur le Coran, *Le Coran décrypté*.

Jean-Jacques Rouchi : Je la trouve intéressante, ou Alfred-Louis de Prémare aussi.

Alors ce qui est très difficile c'est que, même si c'est normal d'avoir des présupposés, il ne faudrait pas qu'ils empêchent quand même de viser le plus possible à l'objectivité. Il faudrait essayer de ne pas aborder un texte avec un filtre préalable sinon on risque de demander au texte de corroborer ce qu'on pensait avant de l'étudier.

Si on peut se débarrasser du poids trop lourd d'un fondamentalisme, il y a une voix qui permet quand même, je crois, de sauver la foi des croyants, c'est celle qui consiste à considérer que, finalement, on a beaucoup trop politisé l'œuvre du Prophète de l'islam. Et que le temps de l'ante-islam ce n'était pas la non-civilisation que l'on a présentée pour survaloriser l'islam, mais qu'il y avait déjà des sources reconnaissables et estimables de ce qui est devenu la pensée de la civilisation arabo-islamique. Et si l'on considère donc ces apports positifs, et le Prophète non pas comme le fondateur d'un Etat ou d'un système politico-juridique et cetera, à ce moment-là on peut ne plus avoir peur de la pluralité des interprétations parce qu'on va, si on peut dire, sauvegarder la religiosité et l'espace de la foi.

Et justement, les nouveaux penseurs de l'islam se sont attaqués à cela, ils ne veulent pas casser la baraque, ils veulent permettre, en particulier Rachid Benzine dans son livre *Le Coran expliqué aux jeunes* d'avoir un petit peu accès à ce que l'on appelle la méthode historico-critique.

Il faut donner aux penseurs musulmans les moyens d'avoir un autre accès aux textes pour que eux, à partir de leurs méthodes, à partir de leur vision du monde, ils fassent ce travail.

Un auditeur : Mais il y a quand même, dans les pays de tradition musulmane qui sont laïcs en ce moment, comme la Tunisie, des gens qui travaillent sur les interprétations.

Jean-Jacques Rouchi : Oui, en Égypte aussi, il y a un travail qui se fait.

Une auditrice : Moi qui travaille sur les quartiers, je suis ravie d'avoir la définition du voile parce que ce n'est pas du tout ce qui est traduit dans les territoires ! J'ai quelques remarques.

Sur le fait de travailler une identité républicaine, le problème c'est que le législateur c'est le Coran, qu'il est enseigné par les imams, et les imams vont apporter une réponse différente en fonction des différents courants.

La deuxième chose c'est que, les penseurs, s'ils ne sont pas dans la spiritualité, dans la foi, ils ne sont pas entendus, ils ne sont absolument pas crédibles.

Et ensuite, il me semble qu'une des solutions, parce que nous n'avons pas vraiment de légitimité, même si on décode, on apprend, par les écrits, par les dictionnaires, mais nous n'avons pas de légitimité face à un imam qui, lui, va apporter la vraie parole selon les croyants, donc une des solutions, dont vous n'avez pas parlée, c'est la formation des imams aujourd'hui en France.

Jean-Jacques Rouchi : Tout à fait. J'aurais dû d'autant plus en parler que j'ai participé au DU, Diplôme Universitaire de formation à la laïcité et informations interreligieuses, l'année dernière, donc tout à fait, bien sûr.

Une auditrice : Et qui travailleraient, du coup, avec des acteurs de la société civile pour déconstruire et reconstruire.

Une auditrice : Je vous remercie de faire mieux connaitre l'histoire de la pensée arabo-islamique. Et je me demandais s'il ne serait pas possible d'ouvrir sur d'autres aspects de la culture d'origine des parents, même si je suis consciente que « la culture d'origine » cela ne veut pas dire grand-chose. C'est-à-dire leur faire connaître aussi une autre histoire. Parce que,

quand on parle d'Afrique du Nord, on parle rapidement de pays arabo-musulmans alors qu'il y a aussi tout un tas de cultures qui ont été dominées. Alors pour donner un exemple, dans les années 80, en France, pour faire le lien avec la culture d'origine, on avait des professeurs d'arabe qui venaient enseigner l'arabe à des descendants français de l'immigration nord-africaine, pour faire le lien avec leur culture d'origine. Sauf que ces descendants français, à cette période, lorsqu'on revient sur l'histoire de l'immigration, ils étaient berbérophones. Donc en fait, on a poursuivi ici des politiques d'arabisation qui existaient déjà, donc on a reproduit une forme de domination ici.

Jean-Jacques Rouchi : Je crois qu'il faudrait que ce soit des Français qui ont appris l'arabe qui apprennent l'arabe aux gens issus de l'immigration et pas des arabophones.

Une auditrice : Là, il s'agissait de personnes qui étaient nées et avaient grandi en France, qui étaient bilingues puisque dans leur famille on leur apprenait le berbère. Et en France, dans les politiques officielles, pour faire le lien avec la culture d'origine, par méconnaissance, par ignorance, on leur a apporté un professeur d'arabe au lieu d'un professeur de berbère.

Une auditrice : Je constate qu'on parle de formation des imams alors qu'il n'a jamais été question de formation des rabbins, des prêtres et je trouve ça extrêmement étonnant. D'autre part, il me semble que vous avez évoqué, à un moment donné, l'idée d'éduquer le peuple français à la connaissance de l'islam mais c'est une question qui ne s'est jamais posée avec le judaïsme, on n'a pas demandé au peuple français de connaître le judaïsme pour que les juifs, en France, soit intégrés et pourtant, ils restent des citoyens laïcs et attachés aux règles de la République.

Jean-Jacques Rouchi : Si vous voulez, la différence entre citoyens juifs et musulmans est que les juifs sont présents en Occident avant même la naissance du christianisme et qu'ils ont participé, souvent en étant persécutés, à toute l'histoire occidentale et aussi aux combats laïques. Objectivement, ce sont des acteurs depuis les origines de la laïcité, ils ont contribué à façonner le système alors que, et ce n'est pas leur faute, les musulmans sont arrivés en nombre beaucoup plus récemment dans un

système qu’ils n’ont en rien contribué à façonner et qui leur est culturellement et religieusement étrange et étranger.

Nous allons devoir nous arrêter-là pour cette séance du LDI-SMS. Jean-Jacques Rouchi, nous vous remercions bien chaleureusement pour votre intervention dans notre groupe de travail.